Projet modifié à 4 éoliennes

# PARC ÉOLIEN DES GRENOUILLETTES

## COMMUNES DE BOUZONVILLE-AUX-BOIS ET LAAS (45)



# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## PIÈCE 12 : PLAN D'ENSEMBLE

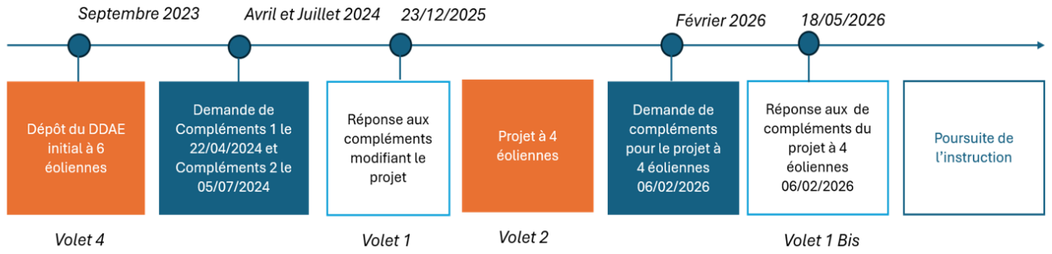
SAS PARC EOLIEN
DES GRENOUILLETTES

SEPTEMBRE 2026

**Note de lecture du dossier**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) a été initialement déposé en septembre 2023. Dans le cadre de l'instruction, deux premières demandes de compléments ont été formulées par les services instructeurs (22/04/2024 et 05/07/2024). En date du 09/07/2024 les services instructeurs ont demandé d'adapter le projet : modification des gabarits, déplacements ou suppressions de machines.

Aussi, il a été convenu de présenter une variante du projet à 4 éoliennes au lieu de 6 initialement sollicitées.




Afin de préserver l'intégrité du dossier DDAE initial, il a également été convenu avec les services instructeurs de présenter cette évolution dans le cadre de la réponse aux compléments, au travers de pièces nommés « Volets ».

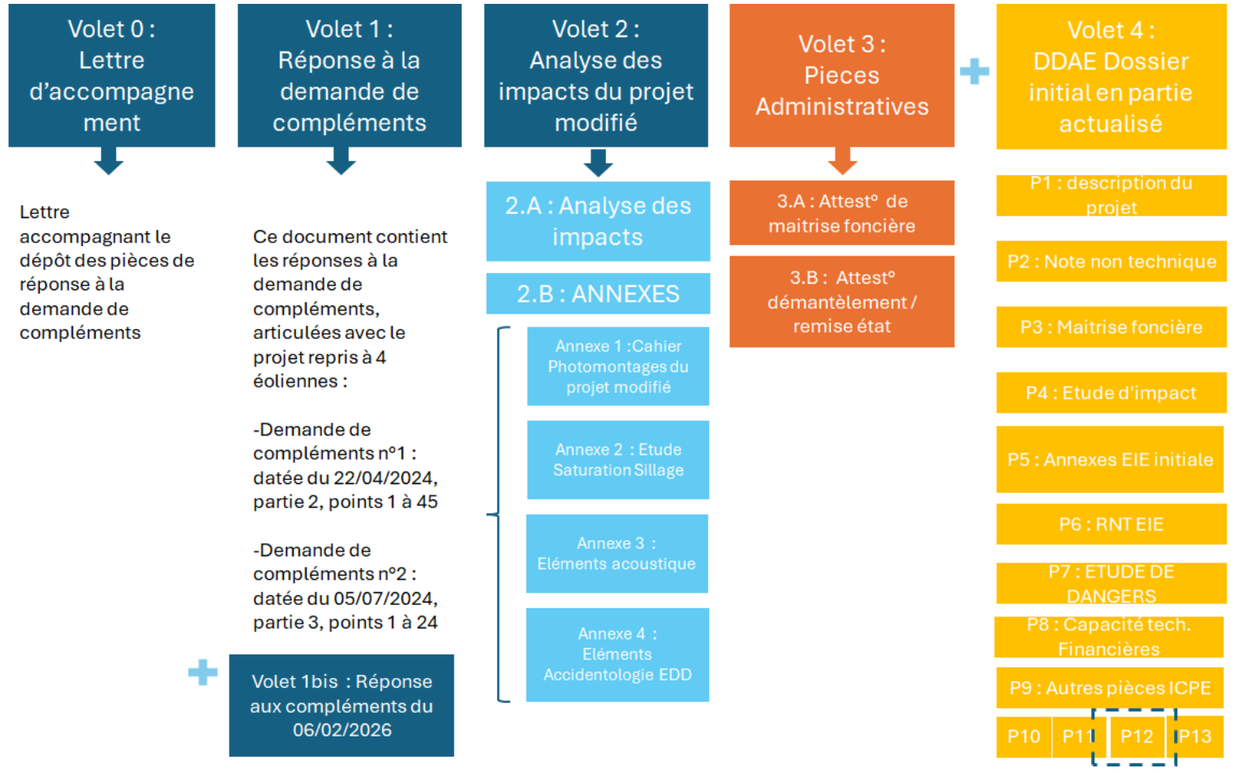
Les pièces déposées initialement (Volet 4 : Pièces 1 à 9) demeurent constitutives du dossier et doivent être lues conjointement avec les documents complémentaires transmis en décembre 2025 (Volet 1 à 3).

- **Volet 1** : Réponses aux demandes de compléments du 22/04/2024 et du 05/07/2024
- **Volet 1 bis :** Réponses à la demande de compléments du 06/02/2026

Les informations relatives au projet révisé à quatre éoliennes sont regroupées dans les pièces suivantes :

- **Volet 2A** : Présentation du projet modifié à 4 éoliennes,
- **Volet 2B :** Analyse des incidences du projet révisé, actualisation des photomontages, de l'étude de saturation visuelle ainsi que compléments à l'étude de dangers ;
- L'état initial de l'environnement présenté dans l'étude d'impact (Pièce 4) conserve toute sa pertinence pour l'appréhension du territoire d'étude. Les analyses relatives au projet révisé à quatre éoliennes sont quant à elles présentées dans le Volet 2A, auquel le lecteur est invité à se reporter pour la description des incidences et des mesures associées.
- De même, l'étude de dangers demeure applicable aux éoliennes conservées et est complétée par les éléments spécifiques relatifs à l'éolienne E0 figurant dans le Volet 2A.

- **Volet 3** - Pièces administratives : attestations actualisées de maîtrise foncière et de remise en état.



# SOMMAIRE

**A. PRÉAMBULE ..... 4**

**B. PLAN D'ENSEMBLE ..... 5**

# A. PRÉAMBULE

Le présent plan d'ensemble constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Grenouillettes qui comporte, dans son ensemble, les pièces suivantes :

- Pièce 1 : description du projet
- Pièce 2 : note non technique
- Pièce 3 : attestation de maîtrise foncière
- Pièce 4 : étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 5 : annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 6 : résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 7 : étude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 8 : capacités techniques et financières
- Pièce 9 : autres pièces obligatoires ICPE
- Pièce 10 : plan de situation
- Pièce 11 : éléments graphiques, plans ou cartes
- **Pièce 12 : plan d'ensemble**
- Pièce 13 : autre dépôt de fichier

Cette pièce concerne l'article D.181-15-2-9° du code de l'environnement « *Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration* ».

**Au regard de l'étendue des installations, une demande de dérogation a été demandée afin de réaliser à une échelle plus réduite (échelle 1/2 000)**

Le projet se situe sur les communes de Bouzonville-aux-Bois et Laas dans le département du Loiret en région Centre-Val de Loire. Il a pour objet l'implantation d'éoliennes, et d'aménagements annexes, visant à produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. L'électricité produite est destinée à être injectée sur le réseau public de distribution.

Ce projet est porté par la SAS parc éolien des Grenouillettes, dont le développement a été confié à PNE France, entreprise du groupe PNE, spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables.

Le contact de la personne chargée du dossier est :

Thomas LASPOUGEAS
PNE France
Immeuble Le Sanitat
10, rue Charles Brunellière
44100 NANTES
thomas.laspougeas@pne-france.fr

Cette pièce a été réalisée par le bureau d'étude EnviroCité :

Emmanuel GLÉMIN
ENVIROCITÉ
1 rue de la Censerie
49100 ANGERS
emmanuelglemin@envirocite.fr

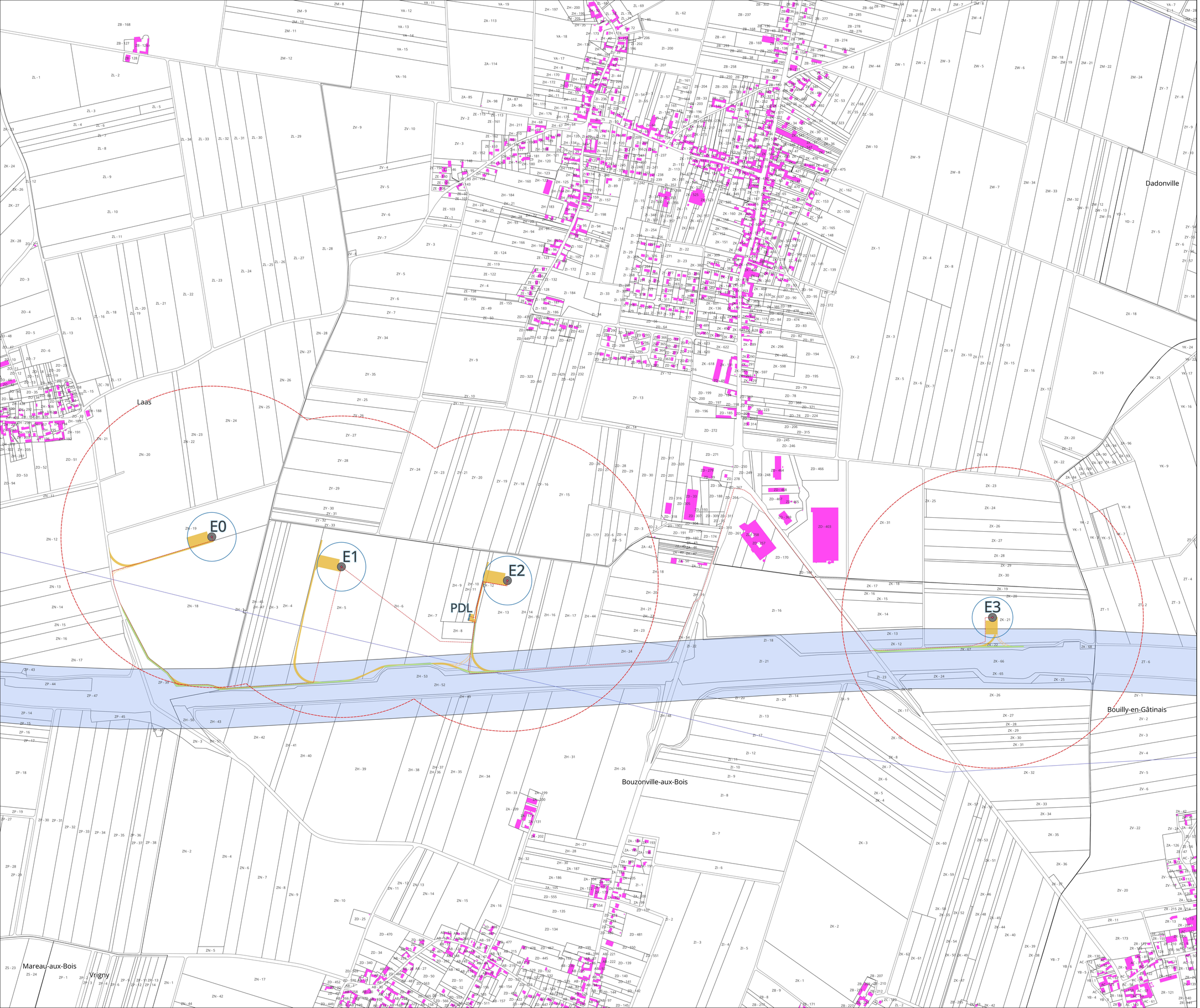
**UN PROJET INITIAL DE 6 ÉOLIENNES A FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE LE 1ER SEPTEMBRE 2023 PAR WKN FRANCE (DEVENU PNE FRANCE) POUR LA SOCIÉTÉ PÉTITIONNAIRE SAS PARC ÉOLIEN DES GRENOUILLETTES. SUITE AUX DEMANDES DE PLUSIEURS AUTRES PROJETS SUR LE MÊME SECTEUR D'IMPLANTATION, LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT SOUHAITÉ METTRE EN SUSPENS L'INSTRUCTION DU PROJET AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE SUR LA SATURATION PAYSAGÈRE LIÉE À L'ENSEMBLE DES PROJETS IDENTIFIÉS. CETTE DÉMARCHE A INDUIT LA TENUE DE PLUSIEURS RÉUNIONS ET NÉCESSITÉ LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE PAR L'AGENCE SILLAGE.**

**SUITE AU RENDU DE CETTE ÉTUDE, PNE FRANCE A TRAVAILLÉ SUR UNE MISE À JOUR DU PROJET PERMETTANT DE RÉDUIRE L'EMPRISE DU PROJET ÉOLIEN DES GRENOUILLETTES DANS LE PAYSAGE ET S'INSCRIRE EN COHÉRENCE AVEC LES AUTRES PROJETS ÉOLIENS DU TERRITOIRE. CETTE VOLONTÉ DE RÉPONDRE FAVORABLEMENT AUX PRÉCONISATIONS DES SERVICES DE L'ÉTAT INDUIT LA RÉDACTION DE VOLETS COMPLÉMENTAIRES AU DOSSIER INITIAL AFIN DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DE COMPLÉMENTS ET PRÉSENTER LE PROJET MIS À JOUR AINSI QUE SES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.**

# B. PLAN D'ENSEMBLE

En pages suivantes figurent les plans d'ensemble des installations du parc éolien des Grenouillettes ainsi que le plan d'implantation de chaque éolienne.

# Parc éolien des Grenouillettes
# - 
# Commune de Bouzonville-aux-Bois et Laas
# - 
# Plan d'ensemble




- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiments
- Ligne haute tension
- Distance à l'autoroute (100 m - Loi Barnier)
- Rayon de 500 m autour du centre des éoliennes
- Mât de l'éolienne (Diamètre maximum : 6 mètres)
- Câble inter-éolien
- Zone de surplomb des pales (Diamètre maximum : E0 à E2 = 163m E3 = 136m)
- Fondation de l'éolienne (Diamètre maximum : 28 mètres)
- Plateformes et chemins d'accès à créer
- Poste de livraison (Surface maximum : 27 m²)
- Chemins à renforcer
- Chemins temporaires à créer

0 250 500 m

Echelle : 1:4000
Format : A0

# Parc éolien des Grenouillettes
# - 
# Commune de Bouzonville-aux-Bois et Laas
# - 
# Plan d'ensemble

Laas

Ascoux

Bouzonville-aux-Bois

E0

E1

E2

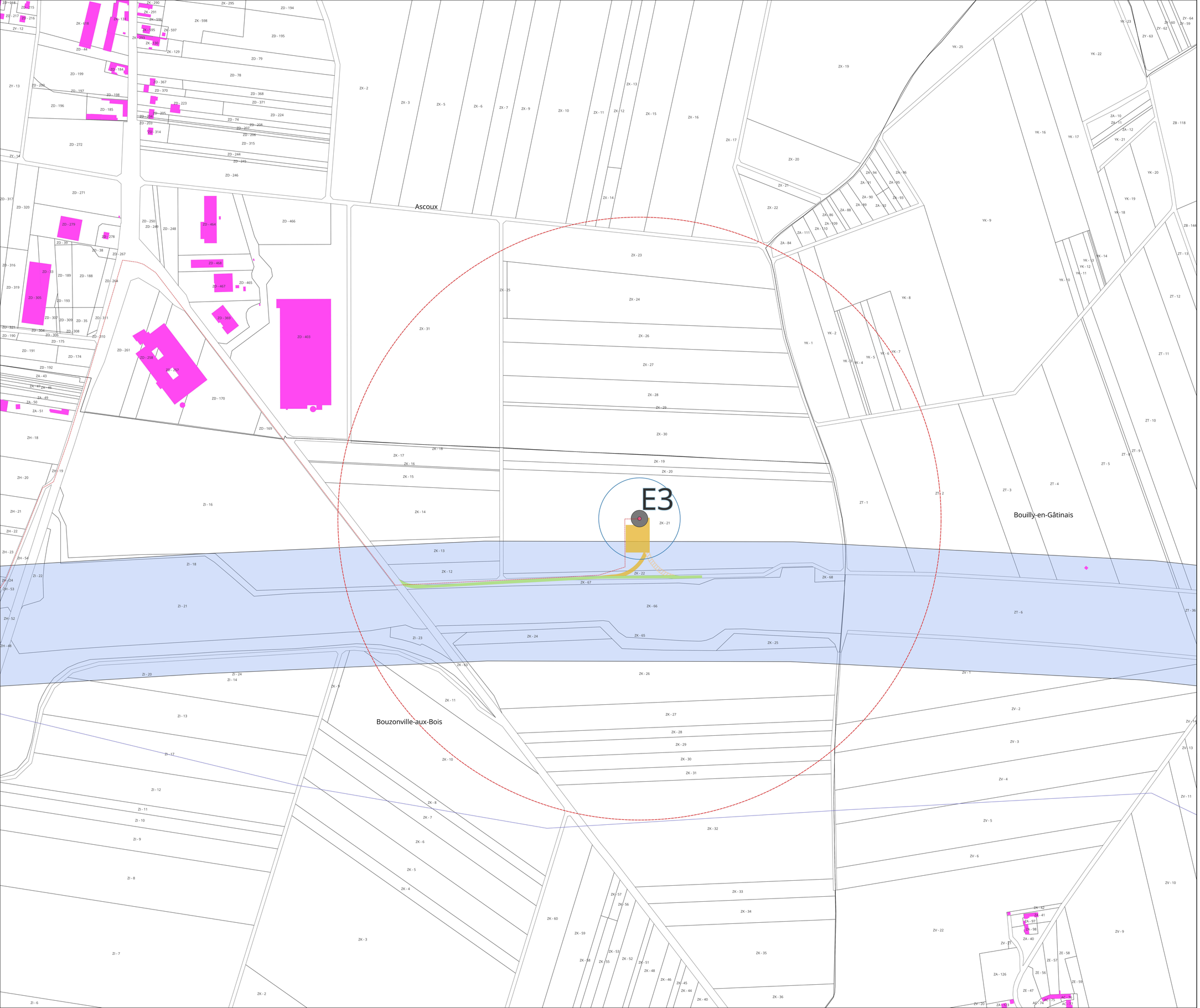
PDL

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiments
- Ligne haute tension
- Distance à l'autoroute (100 m - Loi Barnier)
- Rayon de 500 m autour du centre des éoliennes
- Mât de l'éolienne (Diamètre maximum : 6 mètres)
- Câble inter-éolien
- Zone de surplomb des pales (Diamètre maximum : E0 à E2 = 163m E3 = 136m)
- Fondation de l'éolienne (Diamètre maximum : 28 mètres)
- Plateformes et chemins d'accès à créer
- Poste de livraison (Surface maximum : 27 m²)
- Chemins à renforcer
- Chemins temporaires à créer

0 100 200 m

Echelle : 1:2000
Format : A0

# Parc éolien des Grenouillettes
# - 
# Commune de Bouzonville-aux-Bois et Laas
# - 
# Plan d'ensemble




- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiments
- Ligne haute tension
- Distance à l'autoroute (100 m - Loi Barnier)
- Rayon de 500 m autour du centre des éoliennes
- Mât de l'éolienne (Diamètre maximum : 6 mètres)
- Câble inter-éolien
- Zone de surplomb des pales (Diamètre maximum : E0 à E2 = 163m E3 = 136m)
- Fondation de l'éolienne (Diamètre maximum : 28 mètres)
- Plateformes et chemins d'accès à créer
- Chemins à renforcer
- Chemins temporaires à créer

0 100 200 m

Echelle : 1:2000
Format : A0